

marché que les exploitants d'autres mines. Ils ne sont pas sans tirer parti d'un tel état de choses.

Autre aspect qu'il ne faudrait pas perdre de vue: l'extraction de l'or n'est pas sans rapporter de bénéfices. Lorsque les exploitants de mines d'or flairent un déficit, ils s'empressent de traiter une qualité de minerai qui fera fructifier leur placement. Avant que le prix de l'or ait été porté à \$35 l'once, nos mines d'or ontariennes étaient satisfaites de tirer un tiers d'once d'or par tonne de minerai traitée. Lorsque le prix de l'or a été porté à \$35 l'once, elles se sont mises immédiatement à traiter le minerai qui, en moyenne, ne donnait qu'un quart d'once par tonne de minerai, au lieu d'un tiers. Lorsque le dollar canadien était coté à perte, elles se sont contentées de traiter du minerai qui donnait un peu moins d'un quart d'once d'or par tonne de minerai.

A mon avis, si nous augmentions les subventions ou le prix de l'or, nous encouragerions tout simplement les exploitants des mines d'or à traiter du minerai qui produirait moins d'un quart d'once. Il se peut que ce soit dans l'intérêt de l'industrie. Il se peut que le pays ait intérêt à extraire la plus infime parcelle d'or contenue dans une tonne de minerai. Je l'ignore et je me demande si quelqu'un le sait. Je ne sache pas qu'on ait jamais procédé à une étude sérieuse en vue de savoir si l'intérêt national exige qu'on continue à broyer ce minerai à faible teneur.

Le projet de loi constitue une amélioration, selon moi, et il permettra plus que ne le permettait la mesure antérieure d'aider certaines mines qui ont besoin d'aide. A ce point de vue, la mesure a du bon. Je me contente de signaler que, si nous voulons aller à la racine du mal dans l'industrie de l'extraction de l'or (nous aurons d'autres difficultés dans les mines d'or et ce ne sont pas les subventions qui empêcheront qu'il n'y en ait d'autres), il nous faudra insister pour que certaines conditions d'emploi soient observées, peu importe que la question relève de la compétence provinciale ou non. Le gouvernement fédéral a certainement le droit de décider à quelles conditions les deniers publics sont versés à une industrie en particulier. Nous le faisons dans d'autres domaines. Qu'il s'agisse d'un domaine provincial ou non, je suis d'avis que, si les mines d'or ont besoin des subventions fédérales, il faudrait que le versement de ces subventions soit accordé à condition que les exploitants des mines d'or adoptent les normes et conditions de travail appliquées dans d'autres camps miniers où le travail est en somme de même nature que dans les mines d'or.

[M. Noseworthy.]

L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a cité des chiffres du Bureau fédéral de la statistique et du ministère du Travail montrant les différences qui existent aujourd'hui entre les divers salaires horaires et les conditions de travail. Je pourrais parler longtemps des conditions de vie de certains travailleurs dans les entreprises minières. Je pourrais parler des conditions d'habitation qu'on y trouve parfois. Personne n'y est plus au courant que l'honorable représentante de Témiscamingue (M^{me} Shipley). Elle s'est efforcée de nous persuader qu'elle s'intéresse plutôt aux mineurs qu'aux exploitants de mines. Je ne crois pas qu'on en doute. Ce qui nous étonne, c'est qu'elle se sente partagée entre sa loyauté envers le parti et sa loyauté envers les mineurs.

M. Croll: Oh, non.

M. l'Orateur: En plus de n'être pas pertinents, ces propos sont quelque peu offensants. Dans une certaine mesure, ils prêtent certaines intentions, ce que, j'en suis certain, l'honorable député ne veut pas faire.

M. Noseworthy: Je reconnais qu'il ne me faut pas prêter d'arrière-pensée à l'honorable représentante. Puis-je dire que, selon moi, elle s'efforçait de justifier la conduite du Gouvernement à cet égard et de mettre en évidence les dispositions prises par lui, plutôt que d'insister sur les besoins de ceux qui extraient l'or de la mine. Je voterai en faveur de la mesure. Je félicite le ministre de cet effort pour améliorer la situation.

Je tiens seulement à lui signaler que si l'on veut éviter des ennuis à propos des mines d'or, il faudra, d'après moi, prendre d'autres dispositions que celles qui consistent à verser sans réserve, des subventions aux exploitants de ces mines si ces derniers continuent à permettre les conditions de travail existantes et à payer les traitements actuels.

M. l'Orateur: Si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots afin de rectifier ce que je crois être des renseignements erronés communiqués par le député qui vient de prendre la parole. Je le remercie de vouloir bien appuyer le bill. Évidemment, les députés, surtout ceux qui font partie de l'opposition, ont l'habitude de prétendre que les mesures proposées sont d'une portée insuffisante. D'autre part ils critiquent le Gouvernement parce qu'il dépense trop facilement l'argent du contribuable. Toutefois, je crois que, dans le cas présent, tous ceux qui ont pris la parole, se sont prononcés en faveur du maintien de l'aide aux mines d'or